



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 9 mai 2019
de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 9 mai 2019 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Excusées : Catherine Mir, Judith Raoul-Duval.

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du PV de la réunion du 25 avril 2019

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah

Le PV de la réunion du 25 avril 2019 est approuvé.

2. - Fixation du calendrier des réunions pour le second semestre 2019

Dates proposées (jeudi sauf indication contraire) : 4 juillet, 25 juillet, 8 août (conférence téléphonique), 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre, 19 décembre (téléphonique), 9 janvier, 16 janvier 2020.

3 - Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 25 avril

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 12 décisions de cas par cas prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 25 avril, dont 3 soumettent les projets de révision des PLU de Mareil-Marly (78), Ollainville (91) et Montesson (78) à évaluation environnementale, exercice qui n'appelle pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

4 - Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 12 juillet 2018 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Jean-Paul Le Divenah pour le dossier suivant :

- Cas par cas documents d'urbanisme : Saint-Maurice-Montcouronne (91)

5 - Désignation de coordonnateurs pour avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah

Désignation d'un coordonnateur pour l'avis suivant :

- PLU de Lumigny-Nesles-Ormeaux (77) : Jean-Paul Le Divenah

6 - Délégation concernant l'avis sur la révision du PLU d'Esblly (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah

Dans le cadre de la décision du 12 juillet 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah pour l'avis concernant la révision du PLU d'Esblly(91) affecté d'un niveau 1.

7. Recours gracieux adressé à la MRAe sur la soumission à évaluation environnementale en date du 4 avril 2019 de la révision du PLU d'Ozoir-la-Ferrière (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, la décision concernant le recours gracieux adressé à la MRAe sur la soumission à évaluation environnementale en date du 4 avril 2019 de la révision du PLU d'Ozoir-la-Ferrière (77) est adoptée.

8. Avis portant sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Ile-de-France

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, l'avis concernant le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Ile-de-France est adopté.

9. Avis portant sur la modification du PLU de Fontenay-en-Parisis (95)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, l'avis concernant la modification du PLU de Fontenay-en-Parisis (95) est adopté.

10. Retour sur les avis sur plan programme adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant un avis adopté relatif à la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU d'Evry (91) qui n'appelle pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

11 – Gestion par la MRAe des avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 23 mai 2019. :

- 233 – Extension d'un centre commercial à Montesson (78). Niveau 0.
- 234 – Construction du campus Engie à La Garenne-Colombes (92). Niveau 1 – coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah
- 235 – ZAC de Maurepas à Mitry-Mory (77). Niveau 0
- 236 – Ensemble immobilier - ZAC Arc sportif à Colombes (92). Niveau 1 – coordonnatrice : Marie-Deketelaere-Hanna
- 237 – Forage Saint-Benoit à Auffargis (78). Niveau 0
- 238 – Fort de l'Est – opération de logements à Saint-Denis (93). Niveau 1 – coordonnateur : Jean-Jacques Lafitte.

12 – Avis portant sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact d'un projet d'immeuble de bureaux à Clichy (92)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis portant sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact d'un projet d'immeuble de bureaux à Clichy (92) est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 15

Fait à La Défense, le 9 mai 2019



Jean-Paul Le Divenah, président de séance